

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Communication Visuelle		
Orientation	Media & Interaction Design		
Intitulé du module	Projet M&ID		
Code	3CVmid11		DCV303335F18
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 5		
Crédits ECTS	9		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le module insiste sur l'extension des capacités de recherche et d'expérimentation chez les étudiant-e-s, la mise en place d'identités visuelles fortes ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un langage personnel analytique, critique et créatif.</p> <p>Ces choix, la combinatoire des médias et des supports ainsi que leur adéquation avec le contenu développé font partie intégrante du projet réalisé.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le module (10 cours de 8 périodes) permet aux étudiant-e-s d'aborder leur domaine de création sous l'angle de thématiques faisant écho à des enjeux de création contemporains. La notion de médias et de leurs combinaisons est donc ici complètement ouverte. Il s'agit dès lors pour les étudiant-e-s de développer, autour de thématiques données, un projet dont ils/elles doivent eux-mêmes définir le(s) média(s), le(s) support(s) et le(s) contexte(s) de diffusion adéquats.</p>
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Les projets réalisés font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la note de 4 au minimum.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible en fin de semestre. Présentation d'un nouveau projet sur un thème donné.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
Enseignants	Alain Bellet, Christophe Guignard & Pauline Saglio

Responsable du module	Pauline Saglio		
Descriptif validé le	13 septembre 2018	par	Pauline Saglio